

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78037
Objet

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU R.O.C.
TENNIS

DATE DE CONVOCATION

20 avril 1978

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 23



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix huit*
le *vingt six avril* à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LIS
FABER, LACHAUD, BOUTET, COLLE, PAPEAU, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET
BOISARD, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEL, PELLETIER, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHAOUA par M. PAPEAU
BOUCHET par M. BROTREAU
CABAL par M. LIS

Absents : MM. MONTRON, POUGET, VIAUD, Mme TACQUET

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Le R.O.C. TENNIS organise deux Tournois internationaux
de TENNIS (Féminin et Masculin) en Juillet et Aout 1978 et demande
une garantie de déficit éventuel limité à 20 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la demande du R.O.C. TENNIS,
- Vu l'avis favorable de la Commission du Tourisme en date du
1er DECEMBRE 1977,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date
du 18 AVRIL 1978

DECIDE :

- d'attribuer dans la limite maxima de 20 000 F une subvention
d'équilibre en vue de garantir l'éventuel déficit supporté par
le R.O.C. TENNIS pour ses Tournois Internationaux de Tennis
organisés en Juillet et Aout prochains.
- d'imputer la dépense au chapitre 945 article 657 et d'inscrire
une somme de 20 000 F au budget supplémentaire de l'exercice 1978

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Guy TETARD.